

# **Association – Un Orgue à PLOUHINEC en Morbihan-**

## **Assemblée générale du 29 Novembre 2019**

Sur convocation du Président, Jean-Jacques LE FLOCH, en date du 1er Novembre 2019 l'association « Un orgue à PLOUHINEC en Morbihan » s'est réunie en assemblée générale le vendredi 29 Novembre 2019 à 18 heures, Salle Jean-Pierre CALLOC'H.

130 personnes sont présentes physiquement et représentées sur les 260 membres que comporte l'association. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut légalement statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Assistent également à la réunion, Adrien LE FORMAL, Maire, Armande LEANNEC, Adjointe au Maire et Michel EZAN, recteur de la paroisse,

Le Président présente l'ordre du jour :  
compte- rendu de l'activité du conseil d'administration  
compte- rendu financier de l'exercice écoulé  
perspectives pour 2020  
renouvellement du 1/3 sortant

Avant d'entrer dans le vif du sujet, Jean-Jacques LE FLOCH remercie M. Adrien LE FORMAL, Maire, de sa présence et lui donne la parole.

M. LE FORMAL déclare que le projet de restauration de l'orgue du Likès porté par l'ensemble du conseil municipal est un enjeu essentiel non seulement sur plan culturel, mais aussi sur le plan économique. La décision du conseil municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération est un engagement très fort pour l'avenir aux côtés d'une association très dynamique et très fortement impliquée.

### **I. Rapport d'activité du conseil d'administration**

Jean-Jacques LE FLOCH présente le bilan d'activité du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises depuis l'assemblée générale du 16 Novembre 2018 : en 2018 : le 30 novembre, en 2019 : les 18 janvier, 24 juillet, 2 octobre, 16 octobre et 22 novembre.

Les thèmes principaux évoqués au cours de ces séances ont été les suivants :

en termes de communication :

l'actualisation du site internet, le parrainage de l'opération, l'opération sachets de pain, le pardon de Plouhinec, une représentation théâtrale de la compagnie MICHJO au profit de l'orgue,

en termes de procédures et sur le plan financier aux côtés de la commune, maître d'ouvrage de l'opération :

la maîtrise d'oeuvre de l'opération, l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, son déménagement de Quimper à Plouhinec, l'état d'avancement de la campagne de recueil de dons.

Jean-Jacques LE FLOCH précise que le montant des dons recueillis sous l'égide de la Fondation du patrimoine atteint aujourd'hui la somme de 32 075 euros. On compte 115 donateurs et parmi ceux-ci 2 entreprises, des associations et une congrégation religieuse. Il faut noter que 64% des donateurs sont extérieurs à la commune. En outre, le comité de jumelage allemand de Weidenberg et des amis allemands ont apporté leur contribution.

## **Les faits marquants des mois passés.**

Jean-Jacques LE FLOCH détaille quelques faits qui ont marqué les mois passés.

Un dossier de candidature auprès de la Mission BERN a été déposé en début de cette année, mais n'a pas été sélectionné. La commune, avec l'appui de l'association a réitéré, le 14 Novembre 2019, sa candidature.

La commune a lancé un appel à candidatures pour la maîtrise d'oeuvre de la restauration de l'orgue.

La communauté de communes Blavet- Bellevue- Océan a accordé une subvention de 2000 euros à l'association -Un orgue à Plouhinec-

Le Crédit agricole du Morbihan a décerné à l'association, à l'échelon de la caisse locale, le premier prix de 500 euros des trophées de la vie locale.

L'association a entrepris, à Pâques, une opération « sachets de pain » avec le logo de la Fondation du patrimoine. 10 000 sachets avaient été imprimés. Cette opération n'a pas eu le succès escompté, vraisemblablement en raison d'une funeste conjoncture, celle de l'incendie de Notre-Dame de Paris, le lundi 15 Avril, événement pour lequel la Fondation du patrimoine s'était fortement mobilisée.

Le Pardon du 15 Août a été remis au goût du jour. L'association a pris en main la journée depuis le pardon proprement dit jusqu' au repas et à la fête champêtre. L'opération sera réitérée en 2020.

L'association a participé aux journées du patrimoine en organisant une visite de l'église et une présentation du projet de restauration de l'orgue.

Le 11 novembre 2019, dans le cadre de l'assemblée générale de l'association Orgue en France, l'association a eu l'occasion de présenter son projet qui a d'ailleurs servi de base de discussion entre les représentants de l'association Orgue en France et les différentes associations présentes menant aussi des projets de restauration.

Le dossier de candidature auprès de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne pour l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques a été l'un des temps forts de l'année. Jean-Jacques LE FLOCH passe la parole à Hubert FRANCOIS.

## **La candidature pour l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques**

Hubert FRANCOIS évoque les différentes étapes de la procédure.

Suite au refus de la Région Bretagne le 18 décembre 2017, de subventionner le projet au motif que l'orgue était ni inscrit ni classé, la commune et l'association, conscientes de la valeur de l'instrument et de son passé prestigieux ont constitué, en mars 2018, un dossier de candidature auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne.

Le 8 décembre 2018, la direction régionale des affaires culturelles signifiait à la commune qu'elle diligentait un technicien-conseil pour les orgues auprès de la Ministère de la culture : M. Thierry SEMENOUX, aux fins d'inspecter l'orgue.

Suite à sa visite d'inspection, le 8 décembre 2018, M. SEMENOUX concluait son rapport, le 5 février 2019, en ces termes : « *Cet instrument est très composite, mais ces apports d'origines très divers sont une des caractéristiques de la facture néo-classique du milieu du XX e siècle. Ces apports font partie de l'histoire de l'instrument et ne doivent pas être niés...Une restauration faite dans les règles de l'art permettra de reprendre les éléments suivants tout en respectant ses caractéristiques : réservoirs, sommiers à gravure, tuyauterie en métal ( plomb, étain, zinc) tuyauterie en bois ( sapin, bois rouge), buffet, boîte expressive » . Il ajoutait : « *Pour ces éléments, nous recommandons une inscription à l'inventaire, comme témoin de la facture néo-classique française du milieu de XXe siècle »**

Le dossier de candidature fut soumis, le 8 juillet 2019, à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture placée auprès de la Direction régionale des affaires culturelles.

La réunion était présidée par M. Guirec ARHANT, maire de Tréguier. Il était assisté de M. Henry MASSON, conservateur régional des monuments historiques et de Madame Cécile OUHLEN, conservatrice des monuments historiques. Diégo MENS, conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, était aussi présent au sein de cette commission réunissant une bonne vingtaine de personnes.

M. SEMENOUX a retracé l'histoire de l'orgue sur le fondement de recherches qu'il a menées aux archives départementales de la Loire-Atlantique sur le Fond BOUVET-RENAUD, facteurs d'orgues. Il a ainsi pu confirmer que l'orgue du Likès est la combinaison d'un orgue anglais d'accompagnement pour chœur comprenant 20 jeux, construit en 1841 par le facteur d'orgue anglais John NICHOLSON de Worcester, et d'un complément de 20 jeux apporté par Raymond BOUVET, facteur d'orgue. L'orgue d'accompagnement pour chœur est ainsi devenu un orgue néo-classique, tel qu'on les concevait dans les années 1950, dans un contexte de renouveau de la facture néo-classique.

Selon M. SEMENOUX, Il s'agit de plus d'une bonne facture puisque, chez le facteur d'orgue Raymond BOUVET travaillaient des harmonistes, anciens employés de Louis DEBIERRE (1842-1920), autre facteur d'orgues célèbre en France.

Le président de la commission a souhaité entendre l'association- Un orgue à Plouhinec-représentée par Hubert FRANCOIS et Madeleine FRANCOIS.

Le rôle déterminant de la commune en tant que maître d'ouvrage et les soutiens institutionnels précieux que sont ceux du Conseil départemental du Morbihan et de la Fondation du patrimoine ont été évoqués. A également été évoqué l'intérêt qu'a suscité, pour la commune et l'association, l'histoire de l'orgue, notamment quant aux compositeurs et organistes qui en ont joué, en insistant sur le fait que la qualité instrumentale de l'orgue n'était pas étrangère à leur présence aux claviers. Enfin, a été mise en exergue la volonté de la commune de développer la culture, pour les générations présentes et futures, et dans le cas précis, la culture musicale en lien avec l'Académie de musique et d'arts sacrés de Sainte-Anne-d'Auray.

S'en est suivi le délibéré à huis clos.

A l'issue du huis clos, M. Guirec AHRANT a énoncé l'avis formulé par la commission :

- avis favorable à la demande d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. Mais cet avis favorable a été assorti de réserves relatives à l'engagement de la commune à mener à terme le projet, à la présentation d'un projet pour la tribune et à la remise par M. SEMENOUX d'un rapport très détaillé sur ce qui restaurable et sur ce qui doit être remplacé par du neuf.

Le 23 Juillet 2019, M. Adrien LE FORMAL donnait par écrit des assurances à la DRAC sur

les deux premières réserves.

Le 19 Novembre dernier, suite à une communication téléphonique de M. Adrien LE FORMAL auprès de M. Guirec ARHANT, ce dernier et Mme Cécile OUHLEN, conservatrice des monuments historiques, indiquaient que la direction régionale des affaires culturelles n'attendait plus que le diagnostic approfondi de M. Thierry SEMENOUX, technicien conseil pour les orgues auprès du ministère de la culture, pour que le préfet de région prenne l'arrêté d'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. M. SEMENOUX inspectera en détail l'instrument les 7, 8 et 9 janvier 2020.

S'agissant de la maîtrise d'oeuvre, domaine très spécialisé en matière d'orgues, seul M. Thierry SEMENOUX, a fait acte de candidature à la consultation lancée par la commune. Son offre a été retenue et le marché de maîtrise d'oeuvre a été signé au mois de septembre 2019.

## II. Bilan financier de l'exercice écoulé

Jean-Jacques LE FLOCH passe la parole à Daniel PERSON, trésorier.

Daniel PERSON passe en revue les différentes opérations de l'exercice écoulé

Opérations de l'exercice 2019 :		Dépenses	Recettes	
Assurances		391,36		
Opérations « sacs à pain »		813,60		
Redevance site Web de l'association		78,00		
Cotisation à « Orgue en France »		20,00		
Réceptions Assemblée Générale 2019		30,69		
Timbres-poste		156,00		
Service religieux décès adhérent		17,00		
Achats denrées diverses		109,94		
Repas 15 août		2 304,65	3 860,78	<b>1 556,13</b>
Cotisations adhérents 2018			1 125,00	
Subvention CCBO			2 000,00	
Trophée Vie Locale Crédit Agricole			500,00	
Dons			37,00	
Totaux 2018		3 921,24	7 522,78	
Bénéfice d'exploitation provisoire (Recettes – Dépenses)			<b>3 601,54</b>	
Bénéfice reporté de l'exercice 2018			<b>4 891,54</b>	
Trésorerie au 29/11/2019 :			<b>8 493,08</b>	
réparti	en banque :		8 192,46	
	en espèces :		300,62	

Il met en évidence le résultat positif de 1556,13 € du pardon du 15 Août, la subvention de la communauté de communes de 2000 €, et le prix des trophées de la vie locale du Crédit agricole

de 500 €. L'exercice se solde par un excédent net de 8 493,08 euros.

Daniel PERSON insiste sur le fait que les donateurs ne doivent pas libeller leurs chèques au nom de l'association s'ils veulent bénéficier de la réduction fiscale, mais au nom de la Fondation du Patrimoine- Orgue du Likès.

Jean-Jacques LE FLOCH indique que le conseil d'administration statuera sur l'éventualité d'un versement d'une partie de l'excédent à la Fondation du patrimoine.

Daniel PERSON poursuit avec la présentation du budget prévisionnel de 2020.

Il met en évidence une somme de 1000 € pour dépenses imprévues, l'association étant amenée au cours de l'année 2020 en entreprendre des opérations de communication.

Il cite aussi le Pardon du 15 Août avec des prévisions en dépenses et en recettes fondées sur l'expérience de 2019.

Enfin, il précise que la sagesse commande de majorer toujours les prévisions de dépenses et de minorer celles des recettes.

BUDGET PREVISIONNEL 2020			
Opérations de l'exercice 2020 :	Dépenses	Recettes	
Assurances	500,00		
Redevance site Web de l'association	80,00		
Cotisation à « Orgue en France »	20,00		
Réceptions	300,00		
Timbres-poste	400,00		
Dépenses imprévues	1 000,00		
Repas 15 août	2 600,00	3 850,00	
Cotisations adhérents 2020		1 000,00	
Subventions diverses			
Dons		50,00	
<b>Totaux 2020</b>	<b>4 900,00</b>	<b>4 900,00</b>	

### **III. Adoption du bilan d'activité du conseil d'administration, du bilan financier et du budget prévisionnel de 2020**

Jean-Jacques LE FLOCH demande à l'assemblée de se prononcer sur le rapport d'activité du conseil d'administration, sur le bilan financier de l'exercice et sur le budget prévisionnel de 2020.

Le rapport d'activité du conseil d'administration, le bilan financier ainsi que le budget prévisionnel de 2020 sur approuvés à l'unanimité.

Quitus est également donné aux membres du conseil d'administration, à l'unanimité.

### **IV. Perspectives pour 2020**

## **Inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et conséquences**

Jean-Jacques LE FLOCH indique que l'inscription de l'orgue sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques est l'étape décisive attendue en début d'année 2020.

Après la reconnaissance de l'intérêt du projet par la Fondation du patrimoine, c'est une deuxième reconnaissance officielle qui est attendue et non des moindres puisque c'est le Ministère de la culture représenté par le préfet de Région qui inscrit l'orgue en tant qu'instrument protégé au titre des monuments historiques.

Cette inscription revêt un deuxième intérêt en termes financiers.

Premièrement, en ce qui concerne le Fonds de compensation de la TVA. Le Conseil d'Etat a autorisé les communes à financer la construction ou la restauration d'orgues avec des fonds publics en se fondant sur l'intérêt général d'ordre culturel mais dans le respect de la loi de séparation des églises et de l'Etat, ce qui a pour conséquence un bénéfice partiel du Fonds de compensation de la TVA au pro-rata du temps consacré à la culture. Or, une dérogation à cette règle existe dès lors que l'orgue est inscrit ou classé. Ainsi la restauration de l'instrument pourra être éligible au Fonds de compensation de la TVA à 100% si l'orgue est inscrit.

Deuxièmement, l'Etat, en l'occurrence le ministère de la culture, subventionne la restauration des orgues inscrits, et de même la Région Bretagne.

L'Etat et la Région exigent, dans les dossiers de demandes de subventions, des devis très précis, ce qui implique que les appels d'offre pour la restauration soient lancés dès que possible.

Le bénéfice attendu des subventions de l'Etat et de la Région bouleverse les prévisions de recettes attendues de la campagne de recueil de dons. Ainsi, ce ne sont plus 336 000 € qui seraient attendus, mais 160 000 €, ce qui rend le succès de l'opération plus certain en poursuivant la quête auprès des donateurs et des mécènes.

## **Déménagement de l'orgue**

Jean-Jacques LE FLOCH passe la parole à Vincent MESLET.

Vincent MESLET présentent une série de diapositives de l'orgue avant démontage et après.

L'instrument mesure 7,50 mètres de largeur, 6 mètres de hauteur et 3 mètres de profondeur.

Il a été démonté en 2007 avant le plus grand soin et entreposé dans une crypte sous la chapelle du Lycée Le Likès. Un bon nombre de tuyaux ont été mis en caisses, soigneusement conditionnés. Au sol, les pièces constitutives de l'instrument sont entreposées sur 70 m<sup>2</sup>.

Le technicien conseil pour les orgues auprès du ministère de la culture devra examiner toutes les pièces constitutives de l'instrument. Or, en l'état actuel, elles ont difficiles d'accès. En outre, le lycée souhaite récupérer l'espace dans lequel l'orgue est entreposé. C'est pour ces deux raisons que l'orgue sera déménagé à Plouhinec.

Le lundi 16 décembre aura lieu l'entreposage des pièces de l'instrument dans la salle des fêtes du Lycée. Le déménagement proprement dit aura lieu les jeudi 2 et vendredi 3 janvier.

Pour ces deux interventions l'association fait appel aux bonnes volontés. Ni le facteur d'orgue qui a démonté l'instrument, Hervé CAILL, ni le maître d'oeuvre, M. Thierry SEMENOUX, seront présents. Or, il faudra prendre beaucoup de précaution dans la manutention des pièces dont certaines sont très fragiles. Il faut aussi garder en mémoire que c'est l'inscription du plus grand nombre de pièces sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques qui est visé.

A la demande d'un membre de l'association souhaitant savoir où sera entreposé l'orgue, le maire indique qu'il s'agit d'un édifice sécurisé sans en révéler le lieu.

## **Pardon de 2020**

Jean-Jacques LE FLOCH annonce que le pardon du 15 Août aura lieu pendant les fêtes locales. L'inquiétude portait sur la faculté de disposer des chapiteaux pour le repas.

Il a pris contact avec M. Thierry KELLNER, président du comité des fêtes de Plouhinec. Ce dernier l'a rassuré quant à la faculté de disposer des chapiteaux. S'agissant du bar qui est une source non négligeable de profit, l'association- Un orgue à Plouhinec- entend en faire sa propre affaire.

## **Parrainage**

Jean-Jacques LE FLOCH passe la parole à Yannick PUREN.

Yannick PUREN raconte comment lui est venue l'idée, à la suite d'une émission télévisée consacrée à Olivier LATRY, organiste titulaire des grandes orgues de Notre-Dame de PARIS, de proposer à ce dernier le parrainage de la restauration de l'orgue du Likès. En Novembre 2018, Olivier LATRY acceptait avec enthousiasme la proposition.

Il eut aussi l'idée de rechercher avec succès le soutien de Christian LE SQUER, chef étoile du restaurant « Four seasons » de l'hôtel Georges V à Paris, et originaire de Plouhinec.

Ce second parrainage a suscité de la part d'Olivier LATRY la proposition d'organiser une manifestation « Orgue et délices », autrement dit un concert suivi d'un repas gastronomique. L'idée de « délices et orgue » est de faire connaître le projet mené par la municipalité de Plouhinec et l'association, de susciter des dons par l'entremise des carnets d'adresses des deux parrains.

Une rencontre avec les deux parrains aura lieu le 16 décembre afin d'organiser concrètement l'événement, sachant qu'Olivier LATRY, concertiste international, a un emploi du temps particulièrement chargé.

C'est à RENNES, en l'église abbatiale de St Melaine, qu'aurait lieu le concert, le repas gastronomique étant servi dans le restaurant « Paris-Brest » tout nouvellement ouvert par Christian LE SQUER dans la gare de RENNES.

Christian LE SQUER serait prêt à inviter d'autres grands chefs et, pourquoi pas, le plus grand sommelier de France.

## **V. Renouveaulement du tiers sortant**

Jean-Jacques LE FLOCH indique que le tiers sortant est le suivant : Dominique LE GUICHAOUA, Vincent MESLET, Agnès LE CROIZER, Jean-Jacques LE FLOCH. Ces derniers sont à nouveau candidats.

Ils sont réélus à l'unanimité des membres présents.

## **VI. Conclusion**

Jean-Jacques LE FLOCH conclut l'assemblée générale sur ces mots :

*« Il est donc important que notre projet garde sa dynamique.*

*Or il se trouve que l'année 2020 est une année d'élection municipale et donc à Plouhinec de changement de maire puisque Adrien a annoncé son retrait*

*Nous ne souhaitons pas que notre projet soit utilisé électoralement.*

*Mais nous osons croire que chacune des listes déclarées à ce jour, j'en suis persuadé, mais je veux le dire publiquement, que chacune des équipes*

*-aura compris l'immense implication de l'association et de ses membres dans ce dossier*

*-aura compris la débauche d'énergie et d'enthousiasme employée*

*-aura compris que le conseil d'administration et les 250 membres et donateurs qui composent l'association espèrent voir ce projet se concrétiser l'année qui arrive.*

*Pour cette présentation à l'Assemblée Générale, j'ai utilisé la couleur violette pour les titres du rapport.*

*C'est à dessein que je l'ai choisie.*

*Dans 2 jours, l'église catholique entrera dans le temps de l'Avent.*

*Le violet, couleur liturgique de l'Avent, a une double signification.*

*Le violet, c'est le temps de la pénitence et celui de la renonciation.*

*Mais c'est aussi celui de l'Espérance.*

*Alors j'ose croire, que pour notre projet, le temps de la pénitence et de la renonciation est derrière nous et que pour l'année future s'ouvrent toutes grandes les portes de l'Espérance »*

Jean-Jacques LE FLOCH remercie la municipalité d'être présente ainsi que le recteur.

Il invite, tour à tour, Armande LEANNEC, adjointe à la culture, et Michel EZAN, recteur, à prendre la parole.

Armande LEANNEC retient surtout l'engagement de l'association, son énergie et sa passion pour faire aboutir le projet. Elle est persuadée que, quels que soient les futurs élus, le projet continuera d'être porté.

Michel EZAN apprécie, entre autres, l'ambition de favoriser, dans un proche avenir, l'enseignement de l'orgue pour les générations futures.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Jacques LE FLOCH lève la séance et invite l'assistance au verre de l'amitié.